

la lettre technique

des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses

L'Anamso défend les intérêts de ses adhérents et apporte des solutions concrètes et utiles à tous les agriculteurs multiplicateurs pour qu'ils obtiennent les meilleurs résultats de leurs productions. Pour maintenir la qualité de notre réseau à un haut niveau et nous assurer de conserver les atouts de nos productions sur le sol français, nous devons nous adapter en permanence aux évolutions de notre environnement ainsi qu'aux nouvelles réglementations. Sans oublier la technique qui nous permettra toujours d'améliorer les performances de nos facteurs de production. Deux fois par an cette nouvelle lettre vous donnera des informations sur l'activité de l'Anamso et de notre métier, elle vous indiquera les dernières notes techniques mises à votre disposition sur le site internet.
Laurent Bourdil - Président

CONJONCTURE anamso.fr

PRODUCTIONS

Campagne 2015

Sous l'influence des stocks élevés et de la très faible solvabilité de l'Ukraine et de la Russie, les plans de production de semences commerciales tournesol et colza subissent plus de 20% de baisse. Porté par le plan protéine, le soja triple ses surfaces en trois ans.

RÉMUNÉRATION

Mode de calcul

La recommandation tournesol est renouvelée pour la période triennale 2015-2017. Les crucifères hybrides adoptent le même concept pour 2016-2018.

ACTUALITÉS DE VOTRE ASSOCIATION

PROGRAMME D'ACTIONS SPÉCIFIQUES

Au cœur de la filière semences, l'Anamso conduit de nombreux programmes de développement

POLAPIS

Pour l'optimisation d'une culture par les abeilles

Le projet POLAPIS vise des objectifs fondamentaux, pour comprendre les mécanismes de la pollinisation d'une culture. Leur application permettra une gestion raisonnée du cheptel par les apiculteurs qui pratiquent la pollinisation des cultures et par les agriculteurs qui font appel à leurs services.

Trois années d'expérimentation dans trois régions

Après des essais conduits ces deux dernières années dans la Vallée du Rhône et en Midi-Pyrénées la troisième campagne est prévue en Aquitaine. La communication des premiers résultats intermédiaires aura lieu en début d'année. beewapi.com

FICHES RÉCOLTES

Choisir la bonne technique de récolte en production de semences

La récolte reste une opération délicate et primordiale pour la réussite d'une production de semences. Une première fiche pour le colza est disponible sur le site. Celles du tournesol et du soja le seront dès le mois d'août.

anamso.fr



10 RÈGLES DU PRODUCTEUR DE COLZA

1

AVANT TOUT

Assurez-vous d'être en mesure d'honorer les conditions particulières annexées à la convention type de multiplication avant de signer votre contrat et d'implanter votre culture.

2

PROTOCOLES

Respecter impérativement les protocoles définis par l'obteneur, ils sont gages de la réussite de votre production de semence.

3

PRÉCÉDENT

Sept années sans culture de colza ou crucifères sur la parcelle pour toute production de colza oléagineux.

4

FILIATION

Demandez et conservez les certificats (étiquettes) de la semencière ils vous seront demandés lors de la première visite d'inspection.

5

ISOLEMENT

Il est impérativement réalisé avant floraison de la production de semence. **400 m minimum** entre votre production de semences d'hybride et tout champ de consommation et de toute espèce susceptible de se croiser. **200 m minimum** pour les productions de lignées. Possibilité de réduire ces distances sous quelques conditions précises.

AMÉLIORER LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES POUR AUGMENTER LES MARGES DE PRODUCTIONS

POLLINISATION

Un facteur de production déterminant

La pollinisation des cultures d'hybrides est un facteur de production prépondérant. Les établissements semenciers imposent un nombre de colonies à l'hectare de production. Assurez-vous très tôt de pouvoir faire face à cette demande. Beewapi, la plate-forme de mise en relation directe entre apiculteurs et producteurs que nous nous avons mis en place vous aidera à vous pourvoir en colonies de qualité. beewapi.com 

principe de la pollinisation

- véhiculer du pollen d'un géniteur à l'autre
- des colonies de qualité en quantité suffisante
- positionnement optimum en temps et dans l'espace



La première charte de pollinisation

Résultat du travail commun des apiculteurs, des agriculteurs-multiplieurs et des semenciers, cette charte formalise leurs engagements réciproques pour une pollinisation de qualité, dans le respect des bonnes pratiques agricoles et apicoles, au bénéfice de tous. Cette charte s'intègre dans le projet beewapi.com anamso.fr 

DESSICCANTS

Le Réglone 2 ne supporte plus les adjuvants

En raison de son classement, le **Réglone 2** ne peut plus être utilisé en mélange avec tout autre produit phytopharmaceutique ou adjuvant. Pour tout renseignement concernant l'utilisation de produits phytos, **contacter l'Anamso Jean-Christophe Conjeaud.**

04 75 83 77 70 

ZONES PROTÉGÉES

L'annuaire complet bientôt consultable sur internet

L'objectif des Zones Protégées est de pérenniser les bassins de productions, dans le temps et l'espace. Les 51 zones seront consultables sur internet dès cet automne, cet outil sera accessible depuis le site de l'Anamso. Elles seront visualisées précisément sur une carte interactive sur laquelle vous pourrez faire une recherche. Un zoom et une représentation satellitaire

vous permettront de retrouver vos parcelles de production de semences.

Les commissions Zones Protégées se dérouleront à partir de la mi-novembre. Organisées au cœur de chaque zone, ces réunions ont pour principal objet de déclarer et positionner sur une carte les parcelles de productions de semences de tournesol et les éventuelles demandes de dérogation pour produire du tournesol de consommation.

anamso.fr 

BCAE

Aucune dérogation ne sera faite

PAC 2015, les règles de la conditionnalité ont été toilettées et simplifiées, mais pas modifiées en profondeur. Ainsi, la France a rationalisé ses exigences. En conséquence, la règle BCAE 4 (couverture minimale des sols) s'applique aux productions de semences.

Il y a obligation de semer les tournières et les pas-sages d'irrigation.

Fin des dérogations.

anamso.fr 

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'ANAMSO

anamso.fr 

BSV par région

Accédez au Bulletin de Santé du Végétal de votre région, synthèse hebdomadaire de l'état phytosanitaire des cultures.

Informations par espèce

Toutes les informations techniques et économiques de vos productions disponibles en permanence.

LA LETTRE TECHNIQUE EST ÉDITÉE PAR L'ANAMSO DOMAINE DU MAGNERAUD 17700 ST-PIERRE D'AMILLY **POUR TOUT RENSEIGNEMENT** 05 46 28 29 25 OU 04 75 62 82 55 ET ANAMSO@ANAMSO.FR

6

SEMIS

Lignes espacées de 30 cm minimum : tout espacement inférieur est cause de refus, sauf dérogation du SOC. Avant un resemis total ou partiel, vous devrez impérativement informer l'établissement.

7

PURETÉ VARIÉTALE

La pureté variétale doit être irréprochable et préserver les qualités technologiques des variétés multipliées. Le maximum d'impuretés toléré à la floraison est **pour les femelles 10/1000** dont 3/1000 de repousses et **pour les mâles 3/1000** y compris de repousses.

8

PURETÉ SPÉCIFIQUE

La présence de certaines adventices altère la qualité des lots produits. Cependant, le règlement technique admet des tolérances.

9

ÉTAT CULTURAL

Il doit être bon, des cultures homogènes permettent d'optimiser l'inspection. L'implantation, le désherbage, et la protection phytosanitaire influent sur la qualité de la semence (germination).

10

RÉCOLTE

La semence est fragile. **Effectuer des réglages** de la moissonneuse-batteuse donnant la priorité à la qualité des graines. **Nettoyer** minutieusement les matériels de récolte et de transport.